

MARCHE INFRUCTUEUX

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

M. Le Maire
Hôtel de Ville
71 rue Charles Beauhaire
45142 Saint Jean de la Ruelle
Tél : 02 38 79 33 00 - Fax : 02 38 79 33 62
SIRET 21450285800019



Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe.

Objet du marché	EXPLOITATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DE CHAUFFAGE ET DE TRAITEMENT DES EAUX AU CENTRE AQUATIQUE DES CORBOLOTTES CONTRAT DE TYPE P2 + P3 avec intéressement.
Référence acheteur	24SJ07
Nature du marché	Services
Procédure	Procédure ouverte
Code CPV principal	50700000 - Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 60 % : Valeur technique de l'offre 40 % : Prix Date d'envoi de l'avis de publicité initial au JOUE et au BOAMP : 25/09/24 Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON
Procédures de recours	Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans - 1 Tél : 0238775900 - Fax : 0238538516 greffe.ta-orleans@juradm.fr http://orleans.tribunal-administratif.fr/ Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics DREETS DES PAYS DE LA LOIRE Immeuble Skyline, 22 mail Pablo Picasso BP 24209 - 44042 Nantes - Cedex 1 Tél : 0660489889 dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif d'Orléans

28 rue de la Bretonnerie

45057 Orléans - 1

Tél : 0238775900 - Fax : 0238538516

greffe.ta-orleans@juradm.fr

<http://orleans.tribunal-administratif.fr/>

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Valeur totale du marché (hors TVA)

CET AVIS A ÉTÉ DÉCLARÉ INFRUCTUEUX

Renseignements complémentaires

La procédure est déclarée sans suite pour infructuosité et le pouvoir adjudicateur a décidé d'engager une procédure avec négociation avec les soumissionnaires ayant présenté une offre, conformément à l'article R2124-3 6° du Code de la Commande Publique.

Envoi le 27/11/24 à la publication